DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Objet :

14.11.0190
Marché « Réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et mise aux normes du terrain d'honneur au Stade Jomard » - Lot 1 Infrastructures n° 14T038 : Avenant n°3 - Mise en place d'une sous-couche drainante sur terrain synthétique - Lot 2 Eclairage n°14T039 : Avenant n°1 - Scellement et raccordement d'un panneau de marquage des scores et pose de disjoncteurs

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 novembre 2014**

Compte rendu affiché le **05 décembre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal ~~le **21 novembre 2014**~~

PREFECTURE du RHONE
05 DEC. 2014
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AUTORITES DECENTRALISEES

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nadia LAKEHAL**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Dorra HANNACHI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Eliane DA COSTA à Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Pierre BARNEOUD à Morad AGGOUN, Yvan MARGUE à Marie-Emmanuelle SYRE, Antoinette ATTO à David TOUNKARA, Virginie COMTE à Christine BERTIN.

Membres absents excusés : **Jacques ARCHER**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Le marché cité en objet a été notifié le 30/06/2014.

En 2014, une consultation concernant la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et mise aux normes du terrain d'honneur au Stade Jomard a été lancée.

Rappel de l'opération :

LOTS	OBJET	TITULAIRES	MONTANT
1	Infrastructures	TARVEL	558 274,59 € HT
2	Eclairage	DRTP	76 732,40 € HT
TOTAL			635 006,99 € HT

A ce stade, des prestations supplémentaires, non prévues initialement, sont nécessaires à la réalisation de l'opération.

- Lot 1 Infrastructures n°14T038 : Avenant n°3 – Mise en place d'une sous-couche drainante sur terrain synthétique.

Les travaux supplémentaires à prendre en compte concernent différentes modifications intervenues au cours du chantier.

En effet, en phase travaux, après décapage, reprofilage du terrain et compactage du sol, ce dernier ayant été plus ou moins mélangé à des matériaux résiduels, il s'avère que les caractéristiques attendues du sol ont été modifiées, en particulier sa perméabilité.

Pour permettre d'atteindre le coefficient de perméabilité attendu, la maîtrise d'œuvre propose la mise en œuvre d'une sous-couche drainante permettant ainsi la bonne infiltration des eaux pluviales.

Le coût supplémentaire de l'opération s'élève à 38 970 € HT, soit 46 764 € TTC.

Lot 1	Montant initial du marché	Montant avenants antérieurs	%	Montant avenant proposé	%	Montant total du marché	%
€ HT	558 274,59 €	25 920,26 €	4,64 %	38 970 €	6,98 %	623 164,85 €	11,62 %
€ TTC	669 929,51 €	31 104,31 €		46 764 €		747 797,82 €	

L'avenant proposé représente 6,98 % du marché initial, et le total cumulé des avenants sur ce marché génère une augmentation du montant initial de 11,62 %.

A titre d'information, les avenants antérieurs concernaient :

Avenant n°1 : Réalisation des dégagements de touches du terrain d'honneur en gazon synthétique.
Avenant n°2 : Installation de poteaux neufs pour la clôture du terrain d'honneur

- Lot 2 Eclairage n°14T039 : Avenant n°1 – Scellement et raccordement d'un panneau de marquage des scores et pose de disjoncteurs.

Le FC Vaulx a fait l'acquisition d'un panneau de marquage des scores.
Il a demandé à la Ville de mettre en œuvre les travaux permettant sa mise en place.
Les scellements support et raccordement électrique seront réalisés dans le cadre et le délai de l'opération en cours.

De plus, l'entreprise a proposé à la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage des améliorations au niveau de l'installation électrique afin d'optimiser la commande de l'éclairage.
Les plus values et les moins values concernant ces travaux modificatifs émanent des différentes demandes du maître d'œuvre en accord avec le représentant du maître d'ouvrage.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 4 784,50 € HT, soit 6,24 % du montant du marché (76 732,40 € HT).

Lot 2	Montant initial du marché	Montant avenants antérieurs	%	Montant avenant proposé	%	Montant total du marché	%
€ HT	76 732,40 €	0		4 784,50 €	6,24 %	81 516,90 €	6,24 %
€ TTC	92 078,88 €	0		5 741,40 €		97 820,28 €	

L'avenant proposé représente 6,24 % du marché initial, et le total cumulé des avenants sur ce marché génère une augmentation du montant initial de 6,24 %.

Les délais prévus au marché restent inchangés.
Le budget global de l'opération permet par ailleurs de financer ces prestations supplémentaires.
Les avenants cumulés dépassent 5 % du montant total du marché. Ils sont donc pris après délibération du conseil municipal.
L'avenant a été approuvé par la commission de mise en concurrence (CMC) en date du 04/11/2014.

Récapitulatif des nouveaux montants des marchés :

LOTS	**OBJET**	**TITULAIRES**	**MONTANTS INITIAUX**	**MONTANTS APRES AVENANTS**
1	Infrastructures	TARVEL	558 274,59 €HT	623 164,85 €HT
2	Eclairage	DRTP	76 732,40 €HT	81 516,90 €HT
TOTAL HT			635 006,99 €	704 681,75 €
TOTAL TTC			762 008,38 €	845 618,10 €

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le rapport présenté ;

- D'autoriser Madame la Maire à signer les avenants ;

- De dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le rapport présenté ;

- Autorise Madame la Maire à signer les avenants ;

- Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

MAIRIE de VAULX-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY